

Tableau synthétique de la nouvelle **épreuve obligatoire** de LV au Bac Pro à partir de la session 2022 Lien : [Texte Intégral](#)

<p>Situation A : évaluation commune sur table</p>	<p>Durée : 1 heure maximum CCF : Cette épreuve donne lieu à deux situations d'évaluation, se déroulant au cours de la dernière année de formation. Ponctuel : Au cours du dernier trimestre de la formation, en 2 temps : une évaluation écrite commune, sur table ; une interrogation orale individuelle. Les deux temps d'évaluation sont indépendants l'un de l'autre.</p>	<p>La note finale sur 0 points est calculée en additionnant les notes des trois parties de la première situation d'évaluation (situation A) et celles obtenues aux deux parties de la seconde situation d'évaluation (situation B). La grille d'évaluation correspondante fait l'objet d'une publication par note de service. Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ (LV A) ou A+ (LV B).</p> <p>A l'issue des trois écoutes du document sonore proposé pour la compréhension de l'oral, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les trois compétences évaluées.</p>	
<p>Evaluation de la compréhension de l'oral</p>	<p>Procédure : Ecoute collective d'un enregistrement audio ou vidéo n'excédant pas 1 minute 30</p> <p>3 écoutes successives espacées d'une minute</p>	<p>TACHE : A l'issue de la troisième écoute, les candidats rendent compte, en français et à l'écrit, du document entendu. Ce compte rendu n'a pas pour fonction d'évaluer le degré de maîtrise de la langue française.</p>	<p>Ce compte rendu, dont la consigne peut comporter des éléments de guidage, a pour objet d'attester que le candidat a identifié et compris : la nature et le thème principal du document ; la situation, les faits marquants, les événements principaux, les informations significatives, etc. ; l'identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux) ; les différents points de vue ; les éventuels éléments implicites du document ; la fonction et la portée du document (relater, informer, convaincre, critiquer, dénoncer, divertir)</p>
<p>Evaluation de la compréhension de l'écrit</p>	<p>Procédure : Cette évaluation prend appui sur un document inconnu ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 caractères, espaces compris).</p>	<p>TACHE : Les candidats prennent connaissance du document et en rendent compte, en français et à l'écrit.</p>	<p>Ce compte rendu, dont la consigne peut comporter des éléments de guidage, a pour objet d'attester que le candidat a identifié et compris : voir mêmes items ci-dessus.</p>
<p>Evaluation de l'expression écrite</p>	<p>Procédure : Pour cette évaluation, les candidats ont le choix entre deux sujets d'expression, tous deux libellés en langue vivante étrangère.</p>	<p>TACHE : Les candidats sont invités à rédigier, en langue vivante étrangère, un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 100 et 120 mots.</p>	<p>Selon les sujets, les candidats peuvent être invités à réagir à une problématique d'ordre général, à commenter une citation ou une affirmation, à répondre à un message écrit (lettre, courriel, post ou article de blog, etc.) en langue vivante étrangère.</p>

Situation B : évaluation orale individuelle	Durée : 10 minutes ; sans préparation Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune.	L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement, quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.	
Partie 1 : expression orale en continu	Procédure : L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de 5 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante étrangère.	TACHE : Le candidat doit faire preuve de sa compétence à produire un discours en langue vivante étrangère.	Le candidat présente et rend compte : soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère. Pas de lecture à haute voix : pas de texte rédigé in extenso. Sommaire, un plan, des mots clés autorisés Possibilité de présenter un document de nature iconographique.
Partie 2 : expression orale en interaction	Procédure : A la suite de l'exposé du candidat, échange oral d'une durée maximale de 5 minutes.	TACHE : Interagir en langue vivante étrangère.	L'évaluation s'appuie sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.